

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE  
**SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN**

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le conseil métropolitain de la métropole Orléans Métropole a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et fixé les modalités de consultation du public et de mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU communal.

**Le projet porte sur des ajustements mineurs du dispositif réglementaire.**

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public sont mis à disposition :

**Du mercredi 18 novembre au vendredi 18 décembre 2020 inclus**

- **à la Mairie de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin**, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, soit :
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- **au siège d'Orléans Métropole**, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
  - le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
  - du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
  - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h